

Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0A2
par courriel : justin.trudeau@parl.gc.ca

OBJET : Régime national d'assurance-médicaments

Le très honorable Justin Trudeau

Au nom de Benefits Alliance, organisme sans but lucratif représentant les conseillers en régimes d'avantages sociaux et les promoteurs de régimes d'avantages sociaux à l'échelle nationale, nous tenons à vous faire part de nos recommandations visant à aider à concevoir les directives fédérales concernant le régime national d'assurance-médicaments.

Benefits Alliance axe ses activités sur l'éducation, la collaboration et la défense des intérêts. Les sociétés de services-conseils qui en sont membres travaillent auprès de plus de 10 000 employeurs qui offrent des avantages sociaux à plus d'un demi-million de Canadiens.

Nos membres et beaucoup d'autres sociétés de services-conseils ont aidé des employeurs à mettre en place, financer et gérer des régimes complets d'assurances collectives à l'intention de leurs employés, à un coût considérable.

Près de quatre Canadiens adultes sur cinq ont accès à une assurance publique ou privée pour leurs médicaments sur ordonnance.¹ En 2021, les dépenses des régimes publics d'assurance-médicaments ont représenté 44 % des dépenses consacrées aux médicaments prescrits, pour un total de 16,2 milliards de dollars, en hausse de 7,4 % par rapport à 2020. De leur côté, les assurances collectives des employeurs ont acquitté une part significative des 20,6 milliards de dollars payés par les régimes privés.²

Nos sociétés membres et les employeurs promoteurs de régimes d'avantages sociaux avec qui elles travaillent ont un rôle clé à jouer dans les discussions entourant les stratégies visant à étendre l'assurance-médicaments aux Canadiens qui n'y ont pas accès.

Soucieuses de se donner toutes les chances de réussir, des entreprises et des organisations canadiennes ont choisi d'offrir des régimes d'avantages sociaux comprenant une assurance-médicaments concurrentielle. En 2021, les dépenses des régimes privés d'assurance-médicaments ont dépassé 20 milliards de dollars au Canada. En hausse de 7,4 % par rapport à 2020 en raison de la croissance exponentielle récente du coût des médicaments spécialisés ou destinés au traitement des maladies rares, ce chiffre est appelé à augmenter rapidement au fil des ans. Malgré cette tendance, les employeurs ont continué d'assumer une part importante du coût des soins de santé au pays pour s'assurer que leurs employés et les membres de leur famille se portent bien et travaillent à l'essor économique du Canada. Les régimes d'employeur remboursent une large gamme de médicaments permettant de traiter facilement la majorité des problèmes de santé; cependant, ces régimes privés affrontent le défi de taille représenté par les médicaments de spécialité visant des affections particulières – dont le coût peut aller de 10 000 \$ à plus d'un million de dollars par année.³

À l'heure actuelle, chaque province établit sa propre liste de médicaments couverts pour les personnes admissibles à son régime. Dans certaines provinces, les régimes privés fonctionnent en complément et en lien avec les régimes provinciaux. C'est notamment le cas au Québec, où le gouvernement garantit une couverture universelle standard en exigeant que les promoteurs privés remboursent au moins les médicaments couverts par le régime public et en obligeant les employés à adhérer au régime de leur employeur, si un tel régime est offert, ou à s'inscrire au régime public. Ainsi, chaque personne est assurée dans le cadre du travail ou en vertu du régime gouvernemental.

De façon générale, bon nombre de régimes d'avantages sociaux d'employeur couvrent plus du double du nombre de médicaments inscrits dans les listes provinciales.

Les promoteurs de régimes d'avantages sociaux ont la liberté de choisir entre de nombreux assureurs et tiers fournisseurs pour offrir à leurs employés et aux membres de leur famille la couverture et l'expérience de service répondant le mieux à leurs besoins.

Pour protéger les Canadiens aujourd'hui et à l'avenir, nous croyons qu'il serait prudent que le gouvernement fédéral formule des directives à l'intention des provinces afin de garantir un filet de sécurité d'assurance-médicaments à quiconque ne possède pas d'assurance privée et n'est pas couvert actuellement par les régimes provinciaux.

De plus, pour garantir une couverture plus inclusive, il faudrait amender la Loi canadienne sur la santé pour qu'elle assure le financement de certaines thérapies pharmaceutiques peu importe la province où elles sont dispensées. Ceci devrait s'appliquer aux situations suivantes :

- Médicaments onéreux (coût prévu du traitement = plus de 25 000 \$ par année) administrés par voie orale ou ailleurs qu'à l'hôpital, que la personne soit assurée ou non en vertu d'un régime d'avantages sociaux d'employeur (souvent appelés « médicaments destinés au traitement de maladies rares »)
- Médicaments oncologiques administrés par voie orale ou ailleurs qu'à l'hôpital
- Médicaments « curatifs » administrés par voie orale ou ailleurs qu'à l'hôpital (pharmacothérapies qui se substituent directement à une intervention à l'hôpital)
- Examen accéléré des nouveaux médicaments onéreux en vue d'établir une liste plus « dynamique » relevant de la Loi canadienne sur la santé pour assurer l'uniformité entre les provinces. Les Canadiens ne devraient pas avoir à déménager dans une autre province pour se faire rembourser un médicament.

Benefits Alliance appuie l'accès universel à une assurance-médicaments abordable ET la modernisation de la Loi canadienne sur la santé afin que celle-ci reconnaisse certaines pharmacothérapies comme catégorie normalisée de soins financés pour tous les Canadiens.

Benefits Alliance est en faveur d'un modèle d'assurance hybride dans lequel les régimes privés et les régimes publics provinciaux ont chacun un rôle à jouer (comme c'est le cas aujourd'hui), à l'intérieur d'un cadre national dans lequel l'accès universel est garanti par des directives fédérales et les pharmacothérapies admissibles sont définies dans la Loi canadienne sur la santé. À notre avis, une telle combinaison (dont les éléments sont déjà largement en place) constituerait le moyen le plus rapide et le plus économique d'atteindre notre objectif commun consistant à assurer à tous les Canadiens un accès universel durable à une assurance-médicaments abordable.

Nous espérons que nos commentaires et recommandations seront utiles et nous serions heureux d'en discuter plus avant avec vos fonctionnaires. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous à advocacy@benefitsalliance.ca.

Benefits Alliance se réjouit de pouvoir apporter des éclairages crédibles et concrets sur la façon dont notre pays peut le mieux améliorer la santé et la productivité de sa population.

Carolyn Eagan

President

carolyn.eagan@benefitsalliance.ca

Graham Young

Board Chair

gyoung@capcorp.ca



1 - <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221102/dq221102a-fra.htm>

2 - <https://www.cihi.ca/fr/tendances-en-matiere-de-depenses-des-regimes-publics-dassurance-medicaments-au-canada>

3 - <https://plus.telushealth.co/blogs/health-benefits/fr/retrospective-2021-des-regimes-dassurance-medicaments-presquun-retour-a-la-normale/>



CC:

Pierre Poilievre, chef de l'opposition officielle, pierre.poilievre@parl.gc.ca

Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois, Yves-Francois.Blanchet@parl.gc.ca

Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti démocratique, jagmeet.singh@parl.gc.ca

Stephen Lucas, sous-ministre de Santé Canada, stephen.lucas@hc-sc.gc.ca

Dominic Leblanc, ministre des Affaires intergouvernementales, dominic.leblanc@parl.gc.ca

Mark Holland, ministre de la Santé, mark.holland@parl.gc.ca

Chrystia Freeland, ministre des Finances, chrystia.freeland@parl.gc.ca

John Hannaford, greffier du Conseil privé, info@pco-bcp.gc.ca

Ya'ara Saks, ministre de la Santé mentale et des Dépendances, yaara.saks@parl.gc.ca

Rechie Valdez, ministre de la Petite Entreprise, rechie.valdez@parl.gc.ca